Association intercommunale
SDIS régional Nord Vaudois

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS régional Nord Vaudois du jeudi 19 septembre 2024

Lieu	Salle du Conseil – Montagny-près-Yverdon
Présences	CoDir : M. Christian Weiler (Président CoDir), Mme Laura Marques, M. Pierre Dessemontet, M. François Armada, M. Francesco Di Franco, M. Hervé Kemmling Vingt-sept (27) des quarante communes membres sont présentes, représentant 99 voix sur 117 Le Major Eric Stauffer Cdt du SDIS régional Nord Vaudois
Excusés	Communes de Bonvillars, Champagne, Chêne-Paquier, Cheseaux-Noréaz, Concise, Cuarny, Démoret, Donneloye, Giez, Mutrux, Onnens, Rovray, Treycovagnes
Lieu et date de la prochaine séance	• Le jeudi 22 mai 2025 à Belmont-sur-Yverdon • Le jeudi 29 septembre 2025 à Ursins

Le président Patrick Grin ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux délégué·es du SDIS ainsi qu'aux membres du CoDir et au Major Eric Stauffer.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. Vingt-sept des quarante communes membres sont présentes, représentant 99 voix.

Le président Patrick Grin propose un ajout à l'ordre du jour : **un point 7' pour la nomination d'un membre de la Commission de gestion**, suite à la démission du délégué de la commune de Belmont-sur-Yverdon M. Jacques Taverney. Il informe également l'assemblée qu'au point 9 (divers), un compte-rendu de l'intervention du SDIS lors du récent incendie de la ferme du château d'Épendes sera effectué par son chef d'intervention M. Thierry Grünig.

L'ordre du jour est approuvé en tenant compte de cette modification.

2. Assermentations

Trois délégué·es doivent être assermenté·es ce soir : Mme Marie-Claude Gondoux, MM. Vincent Jaquet et Cyril Ottonin.

Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes) et procède à la lecture du serment :

«Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud B, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

«Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce *qui sera ·discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»*

Suite à cette lecture, chaque délégué·e, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets ». Le président prend acte de leur promesse et les félicite.

3. Adoption du procès-verbal du 23 mai 2024

Le président ouvre la discussion quant au procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mai 2024. La parole n'est pas demandée et l'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son autrice.

4. Préavis 24.03CD concernant le budget 2025

La rapport est lu par M. Tony Mangone, rapporteur de la Commission de gestion.

En conclusion,

Le budget 2025 est présenté de manière claire, détaillée et transparente.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR24.03CD, qui décide :

Article 1 : le budget 2025 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est adopté tel que présenté dans le préavis PR24.03CD.

Le président ouvre la discussion.

Le délégué de la commune de Montagny-près-Yverdon, M. Pierre-Alain Lunardi, remarque que le préavis fait mention d'une élévation du coût de l'électricité de 8700 CHF qui ne concorde pas avec ce qui avait été communiqué fin août par la municipalité d'Yverdon, à savoir une baisse de ce coût de l'ordre de 14.5%. Le commandant répond que la communication en question a été effectuée fin août, tandis que le budget a été établi au mois de juin et ne pouvait être modifié par après. Il s'agit dès lors d'une bonne nouvelle qui laisse envisager une situation non déficitaire l'année prochaine et même un certain nombre d'économies.

La parole n'est pas demandée. L'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le préavis 24.03CD concernant le budget 2025 est accepté à l'unanimité**, avec remerciements à la CoGe pour son travail.

5. Élection du Président

Le président cède la parole au vice-président Pierre-Alain Lunardi pour l'élection annuelle du président du Conseil intercommunal du SDIS. L'actuel président Patrick Grin est candidat à sa réélection. Aucune autre candidature n'étant proposée pour ce poste, **M. Patrick Grin est réélu à l'unanimité par acclamation**.

6. Élection du Vice-Président

Le vice-président Pierre-Alain Lunardi propose lui aussi un renouvellement de sa fonction au sein du Conseil intercommunal du SDIS. Aucune autre candidature n'étant proposée pour ce poste, **M. Pierre-Alain Lunardi est réélu à l'unanimité par acclamation** et félicité par le président.

7. Nomination de deux scrutateurs et de deux scrutateurs suppléants

Le président propose de continuer le suivi de la liste alphabétique des communes membres du SDIS Nord vaudois afin de nominer les prochains scrutateurs et scrutateurs suppléants. Les communes de Bioley-Magnoux et de Bonvillars étaient actuellement scrutatrices. Les actuels suppléants, à savoir **les communes de Chamblon et de Chavannes-le-Chêne, par leurs délégués Jean-Pierre Blanc et Sébastien Mercier, deviennent scrutateurs pour l'année à venir. Les communes suppléantes nominées ce soir sont Chêne-Paquier et Cheseaux-Noréaz, par leurs délégué·es Thomas Weisflog et Sylvie Di Dario.** L'assemblée les élit par acclamation.

7’. Nomination d’un·e membre à la Commission de gestion

M. Jacques Taverney, anciennement délégué pour la commune de Belmont-sur-Yverdon et membre de la commission de gestion, a récemment démissionné de ses fonctions au sein du Conseil communal de sa commune. Il a été remplacé dans sa fonction de délégué au SDIS Nord vaudois par M. Patrick Martin. Il convient désormais de le remplacer dans sa position au sein de la Commission de gestion. Le président Patrick Grin rappelle qu’en vertu de l’article 34 du règlement, aucun membre incorporé au SDIS régional du Nord vaudois ne peut simultanément faire partie de la CoGe. Par ailleurs, pour garantir une certaine représentativité au sein du SDIS Nord vaudois, il serait idéal que la personne nominée soit issue des communes formant le DAP Y2 de Belmont-sur-Yverdon.

La candidature de M. Patrick Martin est proposée. En l’absence d’autres candidatures, **l’assemblée élit M. Patrick Martin par acclamation**.

8. Communications

Le président Patrick Grin annonce que **27 communes sont présentes à l’assemblée, représentant 99 voix sur 117**. Il informe que les assemblées de l’année 2025 se tiendront les :

- Jeudi 22 mai 2025 à Belmont-sur-Yverdon ;
- Jeudi 29 septembre 2025 à Ursins.

Le président du CoDir Christian Weiler prend la parole. Il annonce que les statuts ont été transmis au Canton afin d’obtenir un retour de sa part. Le premier retour s’est avéré mitigé en raison d’une mauvaise compréhension du mécanisme de double votation pour les modifications structurelles (avec majorité au nombre de voix et au nombre de communes). Une seconde version des statuts, incorporant toutes les modifications prévues et clarifiant ce mécanisme de double votation, a dès lors été soumise au Canton. Une fois la seconde réponse de ce dernier reçue, le projet de modification des statuts pourra passer au niveau communal. Les communes auront alors l’occasion de faire leurs propres retours. Une version définitive des statuts, tenant compte de ces retours, sera ensuite élaborée et soumise au vote.

La parole est donnée au Major Eric Stauffer.

Il informe l’assemblée que la capacité opérationnelle du SDIS Nord vaudois a été relativement bonne cet été, avec toujours quelques difficultés sur la fin du mois de juillet et le début du mois d’août en raison des vacances. Il s’agira de **la troisième année consécutive avec plus de 600 interventions** si les projections sont correctes. Ce rythme intense et cette charge de travail considérable se ressentent tant pour les équipes de terrain que pour les équipes logistiques et administratives, mais les interventions restent assurées.

Environ 4900 courriers ont été envoyés mi-septembre à toutes les communes du SDIS Nord vaudois, à l’exception d’Yverdon où il n’existe pas de manque, dans le but d’inviter les citoyen·nes âgé·es de 25 à 40 ans à **la soirée de recrutement qui se tiendra le soir du jeudi 7 novembre 2024**. Le CoDir a fixé les objectifs de recrutement suivants :

- Aucune nouvelle recrue pour Yverdon-les-Bains car son site DPS est à ce jour relativement plein (cela ne signifie pas que personne ne pourra être engagé·e dans cette commune, surtout en cas de disponibilités lors des jours de semaine) ;
- 3 personnes pour le DPS de Grandson ;
- 4 personnes pour le DPS d’Yvonand ;
- 5 personnes pour le DPS de Concise ;
- Pour le détachement d’appui : 1 personne pour Chavannes-le-Chêne, 4 personne pour Belmont-sur-Yverdon, 5 pour Montagny-près-Yverdon et 2 pour Bonvillars.

Ces objectifs permettent de donner un cadre général au processus de recrutement, mais ils sont relativement flexibles. Un plafond est néanmoins fixé au recrutement de 24 personnes au total, car il s’agit là de la capacité maximale d’accueil pour laquelle une formation de qualité reste garantie.

Le samedi 7 décembre 2024 se tiendra le Téléthon. Toutes les communes du DPS et du DAP seront présentes et tout le monde est bienvenu lors de l’événement.

Le tonne-pompe 9000L a été reçu et inauguré officiellement par l'ECA début septembre. Il sera mis en fonction dès le 1er octobre. Il circule déjà de temps à autre à travers les villages car une douzaine d'heures de conduite initiale est requises pour chaque conducteur. 21 conducteurs sont formés cette année et 4 personnes supplémentaires seront formées en 2025, sélectionnées en fonction des critères stricts défini par l'ECA.

Le rapport d'activité 2023 est en cours de relecture orthographique et le CoDir pourra procéder tout prochainement à sa validation. Le Major s'excuse pour le retard accumulé dans ce processus.

Le président Patrick Grin reprend la parole et ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée.

9. Divers

Aucune proposition individuelle n'étant faite par l'assemblée, la parole est donnée au Capitaine Thierry Grünig pour un compte-rendu de l'intervention du SDIS lors de l'incendie de la ferme du château d'Épendes, dans la nuit du 20 au 21 août 2024.

La présentation débute par la projection du reportage de Canal Alpha en date du 21 août. Le Capitaine décrit ensuite la spirale de conduite observée par les pompiers du SDIS Nord vaudois lors d'une telle intervention : événement — alarme — déplacement — engagement — fin de l'engagement.

- **L'événement** — Il s'agit dans ce cas d'un feu de ferme, touchant plus spécifiquement un hangar agricole avec des accès extérieurs limités.
- **L'alarme** — Elle est donnée à 21h47. Sans fournir beaucoup de détails, l'alarme mentionne un feu 340, c'est-à-dire un feu mobilisant de nombreuses ressources. Plusieurs véhicules, dont un tonne-pompe 2000L et un tonne-pompe 6000L (mobilisé d'office dans le cas d'un feu de ferme) sont réquisitionnés au départ d'alarme.
- **Le déplacement** — Une prise de renseignements complémentaire est effectuée au cours du déplacement vers le lieu du sinistre. Un feu à proximité des voies CFF est alors confirmé. Tous les moyens mobilisés proviennent du SDIS Nord vaudois à l'exception du bras élévateur aérien qui vient depuis Lausanne. En outre, une ambulance est alarmée en prévention. Le train d'extinction et de sauvetage (TES) des CFF a également été alarmé immédiatement par le chef d'intervention. Vers la fin du déplacement, les sirènes ont été considérablement réduites en raison de la présence d'humains et surtout d'animaux le long de la route cantonale. Une quinzaine de minutes après l'alarme, les forces sont sur place.
- **L'engagement** — Le plus important dans l'intervention n'est pas le feu lui-même, mais les lieux où il risque de se propager. Il convient dès lors d'épargner le bâtiment attenant au hangar en feu, tout en pensant aux structures qui risquent de s'effondrer sous les flammes et donc en sécurisant les alentours afin de ne blesser personne sur place. Sont à considérer également les trains à proximité et les bovins dans les champs alentours. À 22h21, il est demandé aux CFF de stopper les trains afin de protéger les animaux ; à 22h42, tous les trains sont coupés. Certains veaux sont abattus directement pour abréger leurs souffrances, et un vétérinaire est appelé. Au total ce sont 24 veaux, ainsi que quelques bovins adultes, qui ont péri dans le sinistre. Dans un remarquable élan de solidarité, les agriculteur·rices du coin s'occupent de gérer les 250 animaux qui parcourent les champs de tous les côtés du village. Le foyer initial a pu être tenu avec plusieurs canons et lances et le renfort du TES. Le temps extrêmement court pour parvenir sur les lieux (certains primo-intervenants étaient déjà en caserne de retour d'une autre intervention au moment de l'alarme) et l'absence de bise ce soir-là ont permis à l'intervention de se dérouler dans les meilleures conditions possibles.
  Une fois le problème du déplacement du feu et des bêtes maîtrisé, un nouvel enjeu apparaît sous la forme d'une centaine de tonnes de nitrate d'ammonium stockées sur place. Cette substance présente un risque de détonation à partir d'environ 180°C dans un espace confiné et en présence de combustible. Heureusement elle se trouve ici en plein air et la décision est prise de noyer ces engrais à l'aide du TES. Afin de protéger l'environnement, les eaux d'extinction sont diluées avec 45'000 l depuis le TES et des barrages Naturesorb sont mis en place avec contrôles réguliers. Le fourrage (éteint lors du détassage, tri et déchiquetage) est mélangé avec les 100 tonnes d'engrais puis épandus sur les champs alentours, avec un labour les jours suivants pour l'enfouissement.

- **La fin de l'engagement** — Le 24 août à 20h37, la fin de l'engagement est annoncée, le feu étant considéré comme maîtrisé.

Au total, les moyens engagés par le SDIS régional du Nord vaudois sont les suivants :

- 97 sapeurs-pompiers, donc presque la moitié du SDIS, pour 1095 heures d'engagement sur 4 jours ;
- 19 porteurs d'appareil de protection respiratoire, utilisés durant 20 heures ;
- 20 véhicules pour 778 kilomètres parcourus.

De nombreux autres partenaires se sont engagés dans l'intervention, dont entre autres les SDIS voisins (SDIS Plaine-de-l'Orbe, SDIS Ste-Croix/Pied-de-la-Côte, SDIS Vallorbe-Région), l'ECA et la DGE. Cette intervention a été menée tout en garantissant constamment le socle sécuritaire de base pour d'autres interventions.

La parole n'est plus demandée. Le président remercie l'assemblée ainsi que la commune de Montagny-près-Yverdon et la séance est levée à 20h30.

Patrick Grin

Président du conseil intercommunal

CONSEIL INTERCOMMUNAL ★ SDIS NORD VAUDOIS ★

Pénélope Escallier

Secrétaire du conseil intercommunal